

Rapport de la CoGeFi sur le préavis No 10/2018

Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission gestion-finances, ci-après CoGeFi, composée de Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Sylviane Clot, Xavier Ecoffey, Fred Paulin Gétaz, Maxime Lenoir, Alain Rossier (président) et Valérie Isoz (rapporteuse), s'est réunie les mercredi 30 mai et 6 juin 2018 pour étudier le préavis mentionné ci-dessus.

La CoGeFi s'est penchée sur le financement des travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi pour un montant conséquent de CHF 1'200.000.00, une subvention de CHF 365'000 devrait être encaissée, ce qui amènerait le montant à investir à CHF 835'000.00.

Ce phénomène météorologique du mois de janvier nous rappelle, qu'il est important de pouvoir garder une ressource financière suffisante, ceci en priorisant les préavis lors de nos Conseils, afin de pouvoir financer des tels imprévus. Le tableau des investissements fourni par notre boursier nous permet de constater, que ce préavis no 10/2018 peut être financé par notre Commune. Le solde disponible s'élèvera, si tous les préavis de ce soir sont acceptés, y compris la vente de la parcelle « Le Pré d'Embas », à CHF 2'469'789.17.

La CoGeFi tient à rendre attentif le Conseil communal, qu'avec notre nouvel outil pour le calcul de la capacité économique d'endettement, la limite d'endettement pour 2018 est de CHF 46'451'981.00. Elle a donc fortement augmenté, 2.3MCHF de plus par rapport à 2017 (44.1MCH).

La CoGeFi atteste que nous sommes en mesure de financer le préavis no 10/2018 tel que présenté.

La rapporteuse, Valérie Isoz